

RESIDENCE « LA MONTAGNE » – S.N.I. GRAND OUEST : DEMANDE DE RETROCESSION DE LA VOIRIE

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier du 28 février 2017, la S.N.I. Grand Ouest propose que la Ville de Landivisiau incorpore dans le domaine public communal une partie de la rue du 19 Mars 1962, section CD n° 154 (964 m²) et CD n° 157 (1 249 m²), dans la continuité de la rétrocession déjà effectuée en 2008 pour les impasses Branly, Ducretet et Graham Bell de la résidence « La Montagne ».

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 26 juin 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la rétrocession de la voirie précitée,

PRECISE que les frais de notaire et de rédaction de l'acte seront à la charge de la S.N.I. Grand Ouest,

PRECISE EGALEMENT que l'acte notarié sera passé au rapport de l'étude notariale de Maîtres PRIGENT-RAMOND, notaires à Landivisiau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 20/07/2017

Et de la publication, le... 31/07/2017

Fait à Landivisiau, le... 06/07/2017

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

